

ASSEMBLÉE NATIONALE3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2535

présenté par
Mme Thill

ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« notifié »,

insérer les mots :

« et expliqué ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre au médecin ayant refusé de procéder à un tel acte d'expliquer et de motiver les raisons de son refus au demandeur.